

Béziers, le 15 juin 2022



À l'attention de Monsieur Frédéric Birling, Chef d'établissement Ensemble scolaire Notre-Dame Saint-Pierre.

Monsieur le Directeur,

Notre association le COLBAC (COmité de Liaison Biterrois pour l'Abolition de la Corrida) a pour objectif l'abolition de la corrida.

Nous avons été informés par le biais d'un article sur le blog de M. Hugues Bousquet <sup>1</sup> du projet pédagogique que votre établissement a mené en collaboration avec l'école taurine de Béziers. Il s'agissait pour une douzaine d'élèves de CE2 de réaliser une œuvre de « toréographie » - qui signifie « calligraphie du toreo » - à la manière de l'artiste taurin Loren Pallatier qui « utilise la muleta comme pinceau pour écrire le toreo ».

D'après l'article de M. Bousquet médiatisé dans la presse locale ce jour <sup>2</sup> et d'après les photos de la page Facebook <sup>3</sup> de votre établissement, nous relevons que l'œuvre réalisée par les élèves « sous la houlette de leur professeur Paul Andreu (cet enseignant a-t-il un lien de parenté avec Francis Andreu... Président d'honneur du club taurin l'Union Taurine Biterroise ?) est « le résultat d'un travail pédagogique effectué durant un trimestre sur l'histoire de la tauromachie et de son importante place à Béziers ». Les séances ont eu lieu dans les arènes en présence d'un membre de l'Ecole taurine qui a fait une démonstration de « toréo de salon » (gestuelle de la tauromachie) avec un chariot imitant le taureau.

1



*Photo issue d'une publication Facebook, Ecole privée Notre-Dame Saint-Pierre Béziers, le 16 février 2022.*

<sup>1</sup> [Enfants, peintures et corridas ...](#) Blog « Lo Taure Roge », 11 juin 2022

<sup>2</sup> [Enfants, peintures et corridas](#), Le Petit Journal de l'Hérault, 15 juin 2022

<sup>3</sup> Page Facebook Ecole privée Notre Dame Saint-Pierre Béziers – [sortie aux arènes du 18 mars 2022](#)

Comme vous le savez, la corrida n'est pas un « loisir » comme un autre. C'est une pratique violente qui autorise des actes de cruauté envers un animal, actes délibérément infligés par des hommes à l'aide d'armes blanches (piques, harpons, épées et poignards) dans le but d'épuiser l'animal puis de le mettre à mort. L'agonie et la mort du taureau sont applaudies, sa souffrance totalement banalisée et ignorée. La tauromachie exalte la violence à l'encontre d'un animal, c'est un fait qui ne peut être contesté.

Nous avons bien compris qu'au cours de ce travail pédagogique, les enfants n'ont été nullement exposés à cette violence et qu'ils n'ont rien vu de cruel. Mais cette tauromachie, passible de lourdes peines sur 90 % du territoire national en raison de sa cruauté caractérisée, leur a été présentée comme un art sublime et louable. Les propos de la présidente de l'Union Taurine Biterroise en présence des enfants sont sans équivoque : « *Vous les enfants, vous avez créé une œuvre de tauromachie qui restera. La tauromachie est un art et la concrétisation de ce travail en est la preuve* ».

Il s'agit donc clairement d'un projet qui fait l'apologie de la corrida auprès de jeunes enfants.

Si, de votre côté, l'objectif de ce travail créatif n'était vraisemblablement pas d'initier les enfants à la tauromachie, il en va tout autrement pour les responsables de l'Ecole Taurine et de l'Union Taurine Biterroise qui ont collaboré au projet et qui espèrent, par ce biais, susciter chez vos très jeunes élèves l'envie de rejoindre l'école taurine et celle d'aller plus loin dans la découverte d'un milieu qui a pour finalité la torture et la mise à mort d'un animal.

Au-delà de cet aspect de « racolage » évident qui vous a certainement échappé, un projet pédagogique en lien avec la tauromachie espagnole en milieu scolaire a de quoi surprendre. Car laisser s'insinuer dans l'esprit de jeunes élèves qu'un acte de violence envers un animal peut être valorisant ou artistique, va à l'encontre de toutes les recommandations éducatives.

Nous souhaitons vous rappeler que :

1. Le rôle des acteurs éducatifs, a fortiori dans l'enseignement catholique, est de véhiculer des valeurs de compassion et de bienveillance. Les enfants doivent apprendre des adultes que les animaux sont des êtres sensibles. L'éducation doit être un rempart à la violence et non une incitation à exercer de la violence sur autrui.
2. Vanter la tauromachie qui met à mort publiquement des animaux pour divertir enseigne aux enfants que la violence envers un animal peut être légitime et même louable et que des critères artistiques priment sur la vie d'un animal. Un collectif de médecins psychiatres et psychologues <sup>4</sup> démontre que cela est de nature à affecter le sens moral des enfants et leur capacité naturelle à éprouver de l'empathie. Or, le projet éducatif d'un établissement scolaire doit prendre en compte les besoins psychologiques des enfants.
3. **La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un cadre de référence pour tous les acteurs éducatifs.** Or, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU (18 experts de l'enfance) chargé de vérifier l'application de la CIDE, dans son rapport de janvier 2016, a

---

<sup>4</sup> <https://www.collectif-prottec.fr/>

exhorté la France à tenir les mineurs à l'écart de la tauromachie, en raison de sa violence et de l'effet préjudiciable sur leur bien-être mental et physique <sup>5</sup>.

Ces éléments montrent que tout projet pédagogique en lien de près ou de loin avec la tauromachie biterroise ne saurait être justifié par l'intérêt des enfants. Les sorties et ateliers divers permettant la découverte du riche patrimoine historique de Béziers – dont la tauromachie fait partie, il n'est pas ici question de le contester – doivent être menés par des personnes extérieures au milieu taurin afin de ne pas influencer les élèves et afin de ne pas risquer de faire l'apologie de la corrida sanglante.

Par ce courriel, Monsieur le Directeur, nous espérons vous avoir sensibilisé sur cette question des enfants initiés à la tauromachie par le milieu taurin en milieu scolaire et nous vous demandons de ne pas renouveler, à l'avenir, de tels projets pédagogiques faisant l'éloge de la corrida.

Conformément à notre mission statutaire qui est de lutter contre toute initiative apportant une caution morale à la corrida tant que celle-ci est encore autorisée à Béziers, et comme nous le faisons systématiquement pour les initiations à la tauromachie dans les centres de loisirs de Béziers orchestrées par la Fédération des Clubs taurins du Biterrois, nous nous réservons le droit d'informer et d'interpeller le ministère de l'Éducation nationale, l'Inspection académique de Montpellier mais également la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.

3

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Sophie Maffre-Baugé, présidente du COLBAC

Dr Martine Danaux, pédopsychiatre, membre du COLBAC et du collectif PROTEC

**COLBAC** Comité de Liaison Biterrois pour l'Abolition de la Corrida – 2 rue Jeanne Jugan – Maison Daniel Cordier – 34 500 Béziers. ☎ **06.48.25.64.91** – Site internet : colbac.info

---

<sup>5</sup> <https://www.collectif-protec.fr/2016/02/le-comite-des-droits-de-l-enfant-se-prononce-contre-l-acces-des-mineurs-aux-corridas-en-france.html>